



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mai 2025

Date de la convocation  
06/05/2025

En exercice	Présents	Votants
14	10	12

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric, M. MARCO Benjamin,

Absents excusés : M. DELGADO Louis qui a donné pouvoir à M. CHERAMY Laure-Aline,  
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,  
M. LELEU Eric,

Absent non excusé : M. TYTGAT Loïc

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la mairie d'AZE peut prétendre à obtenir la subvention intitulée FACIL (Fonds d'aide aux communes et intercommunalités).

## OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-30 Demande de subvention à la CATV pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école et pose de mobiliers pour les enfants au titre du FACIL

Le Facil vise à :

Soutenir les projets structurants des territoires dans le cadre de la revitalisation et maintien de la vitalité des centres bourgs ou de la transition écologique.  
Soutenir les projets de dimension locale et les aménagements aux abords des routes départementales.

Cette subvention est donnée via la CATV. La dépense éligible dans le cadre de notre projet de désimperméabilisation de la cour de l'école et du réaménagement des abords de la mairie concerne particulièrement la mise en place de mobiliers et de jeux dans la cour de l'école.

Il vous est proposé de demander une subvention à la CATV au titre du FACIL pour un montant de 8 480 €.

Mme BOULAY demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention au titre du FACIL à la CATV.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine

Envoyé en préfecture le :  
26 MAI 2025

Déposé en ligne le

26 MAI 2025